

Conseil Municipal du 7 décembre 2017

Compte rendu

Présents : Mesdames Sophie MARTY – Élisabeth ROUGE – Fabienne VIGNES, Fabienne JEAN BLAZY, Messieurs Didier CALVET – Claude FOLTRAN – Daniel JEAN - Michel COLAY - Denis BELARD.

Excusés : Monsieur Quentin MICHELON.

Absents : Madame Martine LAFON

Secrétaire de la séance : Daniel JEAN.

En préambule à la réunion de ce jour, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu concernant le dernier Conseil Municipal, du 9 novembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

1) Rapport Commission d'appel d'offres (aménagement de la Place)

10 entreprises ont retiré le dossier afférent. La commission s'est réunie le 28/11/2017. Après analyse l'entreprise LATRE est retenue pour le lot 1 (VRD) avec un montant de 18 303 € TTC. L'entreprise SICRE est retenue pour le lot n°2 (gros œuvre) pour un montant de 21 527,99 € TTC.

2) Appartement situé au 6 bis Chemin des Marcous

Se pose la question du renouvellement du contrat de location au 1^{er} août 2018 pour l'appartement situé 6 bis Chemin des Marcous.

Les locataires et de manière récurrente depuis 4 ans et demi à ce jour, sont toujours en dette vis-à-vis de la commune, malgré de multiples démarches et rencontres du maire et du CCAS auprès de cette famille. Le maire et le Conseil municipal décident d'envoyer un courrier aux locataires pour les informer du non renouvellement du contrat de location.

3) Extinction de l'éclairage public

Au terme de la deuxième expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public, les retours d'enquête positifs sont quasi unanimes.

Après délibération le Conseil municipal décide de prolonger l'expérience en 2018 (seul M. Foltran s'abstient).

L'extinction se fera de :

- minuit à 5 heures du matin en hiver
- 1 heure du matin jusqu'à l'aube en été.

4) Point d'étape du PLU (D. Belard)

Le document complet sera présenté à la population en réunion publique pour être ensuite validé par le

Conseil municipal.

5) Après-midi festif du 14 janvier 2018 :

- Spectacle de clown
- Chorale de Ferrières
- Goûter avec café, chocolat, cidre, mandarines avec tropéziennes et chocolats

6) Questions diverses

- Les vœux du Maire et du Conseil municipal se dérouleront le vendredi 19/01/2018 à 18h. Cette manifestation sera suivie d'un apéritif.
- Le Bulletin municipal sera distribué entre Noël et le Nouvel An.
- **Information Conseil communautaire du 13 décembre 2017**
A compter du 01/01/2018 le coût des Taxes ordures ménagères devrait augmenter fortement : ce coût est lié à l'investissement du SMECTOM qui gèrera l'ensemble des communes en 2018.
Lors du dernier Bureau communautaire le maire de Loubières a fait connaître son désaccord sur une éventuelle augmentation qu'il juge injuste et non équitable par rapport aux services rendus : Taxe OM unique quel que soit le service rendu, ce qui doublerait à terme (5 ans) le montant réglé actuellement par les habitants de Loubières. Le Conseil soutient la position du Maire.
- Une convention de prestation de services (les pains de vie) a été signée. Elle concerne l'installation d'un distributeur de pain sur la place de la mairie.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire

Daniel JEAN